

# DEMANDE D'APPLICATION

## NUMERO DE LA DEMANDE D'APPLICATION : RFA-APPHC MADAGASCAR-2020-002

Avancements des Soins de l'Hémorragie du Post-Partum : Analyse des données pour mieux comprendre les tendances sur la prestation de services de soins obstétricaux d'urgence dans le contexte du COVID-19.

DATE DE PUBLICATION : 21 août 2020

DATE ET HEURE LIMITES DE PRÉSENTATION DES  
CANDIDATURES :

**8 septembre 2020**

**17h (UTC+3)**

Les candidatures doivent être transmises par courriel à l'adresse : [heard@urc-chs.com](mailto:heard@urc-chs.com)

Date limite pour envoyer des questions : **31 août à 17 h (UTC+3)**

Questions à envoyer UNIQUEMENT par courriel : [heard@urc-chs.com](mailto:heard@urc-chs.com)

Pour tous renseignements, communiquer avec :  
Danielle Charlet, M.D., Ph.D.

La publication de la présente Demande d'application n'engage pas URC à accorder une attribution et n'oblige pas non plus URC/HEARD ou le gouvernement américain à s'acquitter des coûts encourus durant la préparation et la présentation d'une candidature. URC peut rejeter toute soumission qui ne respecte pas entièrement les exigences de la RFA. En outre, le financement des propositions retenues dépend de la disponibilité des fonds de l'USAID.

## TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	ii
1. Objet de la demande d'application .....	1
2. Objectives générales .....	1
3. Candidates et candidats retenu(e)s.....	1
3. Durée du Projet .....	2
4. Activités prévues .....	2
5. INSTRUCTIONS RELATIVES AUX CANDIDATURES .....	3
5.1 CRITERES D'ADMISSIBILITE .....	3
5.2 Instructions générales .....	3
5.3 Contenu du dossier technique .....	4
5.4 Exigences relatives à la présentation du dossier technique .....	4
6. PROCESSUS D'EXAMEN ET DE NOTIFICATION .....	5
6.1 EXAMEN TECHNIQUE .....	5
6.2 CRITERES D'EXAMEN DU DOSSIER TECHNIQUE .....	5
6.3 EXAMEN STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL .....	5
6.4 PROCESSUS DE NOTIFICATION.....	5
6.5 CRITERES D'ATTRIBUTION .....	6
8.Contexte.....	7

## 1. OBJET DE LA DEMANDE D'APPLICATION

L'objectif de la demande d'application est de trouver une institution partenaire pour collecter, compiler, analyser, interpréter, et emballer des données récentes, avec comme objectif de comprendre les tendances vis à vis la prestation des services des soins obstétricaux d'urgence dans le contexte de la pandémie COVID-19 à Madagascar.

Ce travail est directement lié avec le portfolio de travail en cours par le partenariat du projet « Progrès en matière d'activités de prise en charge de l'hémorragie du post-partum » (Advancements in Postpartum Hemorrhage Care—APPHC). Le projet HEARD (Health Evaluation and Applied Research Development) financé par USAID et géré par University Research Co., LLC, vise à attribuer un (1) financement jusqu'à 10,000USD.

## 2. OBJECTIVES GENERALES

Le projet HEARD cherche à établir un partenariat avec une institution à Madagascar pour collecter, compiler, analyser, interpréter et emballer des données de santé récentes, avec comme objectif de comprendre les tendances actuelles vis à vis la prestation des services des soins obstétricaux d'urgence dans le contexte de la pandémie Covid-19 à Madagascar. Pour atteindre ceci, les activités suivantes sont prévues :

1. Mener une enquête sur la préparation (au niveau des formations sanitaires) des prestataires face au COVID-19 ;
2. Compiler et analyser les données quantitatives existantes concernant les indicateurs clés pour la santé maternelle et la prestation de services (ex., venant du DHIS2 ; les données de suivi programmatique ; les données sur la prestation des sites avec les services de santé maternelle pour des sites spécifiques) ;
3. Documenter les facteurs contextuels en tant que facteurs qui influencent sur la continuité et la prestation des services de santé maternelle essentiels (ex, nombre de cas de COVID-19 ; guides ou documents existants pour la prestation des services vu le contexte COVID-19 ; tests effectués ; décès maternels, etc.) ;
4. Mener l'interprétation et la synthèse des résultats, y compris l'intégration d'une analyse contextuelle (comme décrit ci-dessus) pour renforcer la compréhension des tendances observées, et les conclusions y afférentes ;
5. Appuyer l'emballage et la présentation des résultats pour informer la politique et la mise en œuvre.

## 3. CANDIDATES ET CANDIDATS RETENU(E)S

Les candidates et candidats retenus doivent répondre aux critères d'admissibilité (Section 6.1) et :

- a. Présenter une proposition très claire sur l'approche adoptée pour atteindre les objectifs et mener les activités citées ci-dessus ;
- b. avoir une expertise technique avérée dans les domaines de l'analyse des données ; de l'analyse quantitative ; de l'interprétation et de la présentation des résultats ;
- c. avoir une expertise technique avérée dans les domaines de la santé maternelle et de la recherche/analyse sur les systèmes de santé à Madagascar ; et,
- d. posséder de fortes capacités institutionnelles financières et de gestion.

### 3. DUREE DU PROJET

Les activités devraient débuter en septembre 2020 et se poursuivront pendant environ 5 (cinq) mois.

### 4. ACTIVITES PREVUES

On prévoit que les candidates/candidats sélectionné(e)s mèneront des activités qui suivent :

#### 1. La mise en œuvre de l'enquête sur la préparation des prestataires

Une enquête pour récolter des informations sur le niveau de préparation et l'état préparatif des prestataires de santé (à tous les niveaux) a été développé par l'Université de Californie, à San Francisco, et mise en œuvre au Ghana et au Kenya (et prochainement à Malawi). L'enquête sera adaptée pour l'utilisation à Madagascar et menée d'auprès des prestataires de santé à plusieurs niveaux du système de santé (CSB à CHRR) dans des régions sélectionnées, par biais des entretiens téléphoniques ou en ligne (à déterminer et à spécifier dans la proposition par les candidates/candidats). L'enquête existe déjà en version anglaise, pourtant la version française et/ou malagasy devra être finalisée par le partenaire sélectionné.

#### 2. Compilation and analysis of key maternal health and service delivery indicators

Une analyse des données clés du processus/suivi et du résultat est prévue pour informer la politique et la mise en œuvre au niveau pays (le Ministère de la Santé Publique (MSANP) ; les projets d'appui dans le domaine de la sante). Une liste préliminaire des indicateurs d'importance a été développée et sera partagée avec le/la candidate retenu. Cette liste nécessite pourtant encore une finalisation et validation par les PTF tels comme le projet ACCESS d'USAID ; USAID/Madagascar ; le MSANP ; d'autres organismes internationales ou nationales (ex. UNICEF ; FNUAP ; des ONGs). Des sources des données possibles incluent le système DHIS2 et les données de suivi du projet ACCESS. Le/la candidat pourra proposer des autres sources des données y compris des données venant des sites spécifiques.

#### 3. Documentation des facteurs liées au contexte COVID-19

Il est important de bien comprendre la situation du COVID-19 dans le pays car ceci évolue très rapidement ; en parallèle les réponses y afférente évoluent également pour pouvoir garantir la continuité des services essentiels de sante maternelle. Comprendre ceci est une condition sine qua non pour l'interprétation des indicateurs clés pour la santé maternelle au niveau de la prestation des services. Le but de cette activité n'est donc pas une analyse a part et en isolation des données liés au COVID-19 mais plutôt une synthèse des données et facteurs contextuels qui impactent sur la prestation des services de santé maternelle et les résultats (ex. nombre de cas de COVID (y compris chez les femmes enceintes, femmes post-partum etc.); nombre de tests effectuées (y compris parmi ce groupe des clientes) ; les protocoles du MSANP qui dirigent l'organisation des services ; les intrants ; la formation et la supervision).

#### 4. L'interprétation, la synthèse, l'emballage et la présentation des données/observations/résultats

Le/la candidat retenu(e) soit demande d'interpréter et synthétiser les résultats des trois activités précédentes et de préparer une aperçue globale de la situation, afin d'aider les décideurs pour la politique, les protocoles/guides et le paquet de services et interventions à mettre en œuvre pour

garantir la continuité des services de soin maternel et surtout les urgences obstétriques. L'institution partenaire sélectionnée soit également demande de leader l'emballage et la présentation des résultats (ex. tableaux de bord ; visualisation interactive ; ...) dans des formats différents pour une diverse audience des partenaires concernées, et dans des formats jugés utiles pour faciliter la prise de décision ensuite.

## 5. Participation dans les réunions périodiques du Groupe Technique de Travail (GTT)

Le partenariat APPHC travaille étroitement avec le MSANP dans la création d'un GTT qui à la fois informe les activités du projet APPHC et soit informé par dite projet. Le but du GTT est de faciliter un dialogue continue entre la recherche, la mise en œuvre, la politique et les partenaires en plaider sur le thème de la HPP en particulier, et les urgences obstétriques plus globalement. Le travail fait par le/la candidat retenu sera intégré dans les discussions au sein du GTT et dans la prise de décision ultérieurement.

Les activités pourraient être faites par une ou plusieurs chercheurs ou organisations dans le cadre d'un partenariat, ceci doit être détaillé dans la demande d'application. Les candidats chercheurs sont encouragés d'inclure des étudiants (niveau Master ou PhD) parmi les membres de l'équipe d'analyse.

## 5. INSTRUCTIONS RELATIVES AUX CANDIDATURES

### 5.1 CRITERES D'ADMISSIBILITE

Individus ou équipes composés de plusieurs personnes des organismes techniques basées à Madagascar sont invités à présenter leur candidature. La candidate ou le candidat doit être affilié à un des types d'organismes suivants :

1. un établissement d'enseignement supérieur ; un école de santé publique ; une formation sanitaire avec des spécialistes en santé publique, des professeurs et étudiants affiliés ou parmi leur personnel ;
2. un organisme/ONG/association à but non lucratif ;
3. un cabinet de recherche à but lucratif (le paiement de frais ou de profits ne sera pas autorisé).

Les dossiers de candidature des organismes qui ne remplissent pas les critères d'admissibilité décrits précédemment ne feront l'objet ni d'un examen ni d'une évaluation.

### 5.2 INSTRUCTIONS GENERALES

#### Information principale

- Date limite pour envoyer des questions sur la demande d'application : 31 aout 2020 ;
- Date limite de présentation des candidatures : 8 sept 2020 ;
- Nombre d'attributions prévues : une (1) ;
- Nombre maximum de pages de la réponse technique : quatre pages maximum (page couverture et annexes non incluses) ;
- Langue de la réponse technique : français ou anglais uniquement.

Toutes les réponses reçues avant le délai feront l'objet d'un examen pour déterminer la capacité de suivre les prescriptions définies à la Section 6. Les candidatures peuvent être jugées non valables si elles

ne suivent pas les instructions de cette demande d'application. La Section 7 précise les procédures et les critères d'évaluation technique des réponses. Les candidates et candidats sont invités à lire attentivement les instructions.

Les questions relatives à la Demande d'application doivent être rédigées en français ou en anglais et envoyées par courriel à [heard@urc-chs.com](mailto:heard@urc-chs.com) le **31 août 2020** au plus tard.

Les réponses apportées à la Demande d'application doivent être présentées en français ou en anglais et envoyées par courriel à [heard@urc-chs.com](mailto:heard@urc-chs.com) le **8 septembre 2020** au plus tard.

### 5.3 CONTENU DU DOSSIER TECHNIQUE

Le dossier technique doit être spécifique, complet et présenté de manière concise. Il doit illustrer **l'expertise technique** et les **capacités organisationnelles** que le candidat ou la candidate possède pour entreprendre les activités décrites dans la demande d'application. Le dossier technique doit comprendre les domaines suivants :

- Section 1. Décrire une approche pour atteindre les activités citées dans la section 5 (**2 pages max.**)
- Section 2. Donner un rational pour l'expertise technique de l'équipe propose. Inclure qui fera partie de l'équipe et leurs rôles respectifs pour l'enquête, l'analyse des données, l'analyse quantitative, l'interprétation et la présentation des données/résultats et expliquer pourquoi cette équipe soit qualifié de leader ces activités (**1 page max.**)
- Section 3. Brève description de l'expérience et de l'expertise de l'équipe proposé dans les sujets de la santé maternelle (et en particulier l'hémorragie du post-partum et les services obstétriques d'urgence ; la surveillance épidémiologique des maladies transmissibles ; et les systèmes de santé (**.5 pages max.**);
- Section 4. Brève description de la capacité de gestion financière et administrative (**.5 pages max.**).

### 5.4 EXIGENCES RELATIVES A LA PRESENTATION DU DOSSIER TECHNIQUE

- a. Le dossier technique doit :
  - être rédigé en français ou en anglais;
  - être saisi dans un programme compatible avec Microsoft Word, à simple interligne avec une police de caractères de corps 11 et des marges d'un pouce (2,5 cm);
  - être sauvegardé et présenté dans un document sous format PDF ou Word et comprendre toutes les sections et annexes;
  - comporter une numérotation des pages, le numéro de la Demande d'application (RFA-APPHC\_Madagascar-2020-002) et le nom du candidat ou de la candidate ainsi que de l'organisme sur chaque page;
  - comprendre 4 (quatre) pages, page couverture et annexe non comprises.
- b. La **page couverture** (non incluse dans le nombre maximum de pages) du dossier technique doit présenter les informations suivantes :
  - le titre du programme/projet;
  - le numéro de référence de la Demande d'application (RFA-APPHC Madagascar-2020-002);
  - le nom de l'organisme répondant à la Demande d'application ;

- le nom de la personne-ressource, le numéro de téléphone, l'adresse et le nom ainsi que le titre d'au moins une des personnes qui a préparé le dossier ainsi que les signatures correspondantes.
- c. **Les curriculum vitae (CV)** du Team Leader et les membres de l'équipe proposés doivent figurer dans une Annexe.

## **6. PROCESSUS D'EXAMEN ET DE NOTIFICATION**

### **6.1 EXAMEN TECHNIQUE**

Un Comité d'examen technique (CET) évaluera la déclaration d'expertise technique et de capacités organisationnelles des candidates et candidats. Durant ce processus, il prendra en considération les critères d'admissibilité (Section 6.1) et les critères d'examen technique (Section 7.2) décrits dans la présente demande d'application.

### **6.2 CRITERES D'EXAMEN DU DOSSIER TECHNIQUE**

Les réponses techniques feront l'objet d'un examen et d'une évaluation selon les critères suivants :

1. La faisabilité, et la force et la rigueur de l'approche proposé ;
2. Une expérience et une expertise avérées pour la planification et mise en œuvre des enquêtes, l'analyse quantitative, l'interprétation des données et la présentation des données et les résultats ; et,
3. Une expérience avérée et une expertise méthodologique et appliquée sur le domaine de la santé maternelle (et spécifiquement l'hémorragie du post-partum et les services d'urgences obstétriques) ; la surveillance épidémiologique des maladies transmissibles ; et/ou les systèmes de santé.

### **6.3 EXAMEN STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL**

En plus de l'évaluation technique, le projet HEARD mènera une évaluation de la capacité financière et administrative du candidat/de la candidate. Les partenaires du projet APHPP mèneront à leur tour une revue stratégique des approches proposés.

### **6.4 PROCESSUS DE NOTIFICATION**

URC procédera à un examen des dossiers et sélectionnera les réponses présentées conformément aux directives et aux critères établis dans la présente demande d'application.

URC se réserve le droit de ne pas tenir compte des réponses qui ne suivent pas les directives. URC n'est pas tenu de délivrer un instrument financier ou d'accorder une attribution à la suite de cette demande d'application.

Si l'examen d'une réponse donne lieu à une décision de solliciter une proposition détaillée, URC formulera les exigences et les instructions spécifiques qui s'y rapportent.

## 6.5 CRITERES D'ATTRIBUTION

Les organismes doivent remplir certaines conditions pour être admissibles à un financement du gouvernement américain. Même si ces conditions ne sont pas obligatoires pour présenter une réponse technique à la Demande d'application, elles devront être remplies si la ou le candidat est invité(e) à présenter un dossier détaillé. Elles comprennent, entre autres, ce qui suit :

- A. Chaque candidate ou candidat qui sollicite un financement de l'USAID pour la première fois fait l'objet d'une évaluation avant l'attribution en vue de vérifier qu'elle ou il a suivi les procédures adéquates pour recevoir un financement de l'USAID (ADS 303.3.8);
- B. à moins que la candidate ou le candidat soit un individu ou un organisme d'attribution fédéral dérogé de ces prescriptions en vertu de l'article 25.110(b) ou (c) du titre 2 du *Code of Federal Regulations* (CFR - code des règlements fédéraux) ou sauf dérogation approuvée par l'organisme d'attribution fédéral conformément à l'article 25.110(d) du titre 2 du CFR, chaque candidat ou candidate doit :
  - i. s'inscrire sur le SAM (System for Award Management - système de gestion des attributions) avant de présenter sa candidature (**veuillez prévoir plusieurs semaines pour achever le processus sur SAM.GOV**);
  - ii. continuer à maintenir une inscription active au SAM en s'assurant que ses renseignements sont à jour durant toute la période durant laquelle l'attribution fédérale dont elle jouit est active ou un organisme d'attribution fédéral examine sa candidature ou son projet. Veuillez visiter respectivement les sites <http://www.dnb.com> et <https://www.sam.gov/portal/public/SAM/> pour obtenir des renseignements sur ce qui précède;
  - iii. fournir un numéro DUNS valide dans son dossier de candidature (**à noter : le numéro doit figurer dans le dossier de candidature**).
- C. Présentation des formulaires SF 424 appropriés sur demande :
  - i. SF-424, Demande d'aide fédérale;
  - ii. SF-424A, Renseignements budgétaires — Programmes non liés à la construction;
  - iii. SF-424B, Assurance — Programmes non liés à la construction.
- D. Présentation d'un budget détaillé et de son descriptif;
- E. Présentation de documents supplémentaires et d'attestations, y compris :
  - i. Un accord négocié sur le taux des coûts indirects (NICRA) ou des états financiers audités qui corroborent le taux des coûts indirects;
  - ii. une copie signée de l'ADS 303mav, Attestations, assurances et autres déclarations du ou de la récipiendaire et dispositions standard relatives à la demande de soumissions;
  - iii. un questionnaire d'évaluation précédant l'attribution, dûment rempli;
  - iv. l'inscription de l'organisme (p. ex., certificat de constitution, patente, certificat d'enregistrement délivré par le gouvernement);
  - v. un organigramme ou une liste des dirigeants de la société;
  - vi. les états financiers audités des deux derniers exercices.



## 8.CONTEXTE

Près d'un quart de la totalité des décès maternels survenant à l'échelle mondiale est lié à l'hémorragie du post-partum (HPP). L'HPP demeure la principale cause de mortalité maternelle dans la plupart des pays à faible revenu malgré les progrès réalisés à l'échelle mondiale. L'USAID a mis au point le programme Progrès en matière d'activités de prise en charge de l'hémorragie du post-partum (Advancements in Postpartum Hemorrhage Care—APPHC) en vue d'accélérer la baisse des décès maternels causés par l'HPP. Cet investissement catalyseur ponctuel vise à promouvoir l'innovation et la production de données relatives à la prévention et au traitement de l'HPP. Les activités seront menées au Malawi et à Madagascar avec une forte mobilisation pour l'apprentissage sur les territoires nationaux et à l'échelle sous-régionale et mondiale.

À 478 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes<sup>1</sup>, les taux de mortalité maternelle demeurent élevés à Madagascar. L'enquête sur les Soins obstétricaux et néonataux d'urgence en 2012 a indiqué que l'hémorragie était la principale cause des décès maternels (20 %) et confirmé la présence d'une ou d'un prestataire de santé qualifié à moins de la moitié (44 %) du nombre total d'accouchements. Le nombre limité de prestataires de santé qualifiés entrave la capacité du système de santé malgache de fournir des services de santé de qualité. De plus, les données indiquent que les connaissances des prestataires étaient sensiblement plus faibles relativement aux complications qui constituent les principales causes de la mortalité maternelle à Madagascar<sup>2</sup>.

Les projets [Breakthrough-RESEARCH](#) et [HEARD](#) entreprennent de manière concertée des activités relatives à l'APPHC au Malawi et à Madagascar. Ces dernières visent 1) à renforcer les données probantes pour entraîner un changement efficace du comportement des prestataires ainsi que les méthodes de mise en œuvre pour prévenir et traiter l'HPP et 2) à contribuer à renforcer les plates-formes et processus actifs de la Science de la mise en œuvre (SMI). Le but consiste à utiliser les données probantes dans l'élaboration des lignes de conduite, la planification et la mise en œuvre, à définir par la suite les priorités des données probantes de la mise en œuvre et à tenir compte de ces premières.

Pour faire ceci, les projets [Breakthrough-RESEARCH](#) et [HEARD](#) ont entreprises un processus de collaboration avec les partenaires locaux pour définir ensemble les priorités pour la recherche sur l'HPP à Madagascar, pour développer les études pour étudier ces priorités et pour créer un groupe technique de travail comprenant tous les parties prenants, pour informer et être informé sur les activités APHPP. Ces activités sont en cours de mise en œuvre et ont été adaptées pour rester relevant et réalisable même dans le contexte actuel du COVID-19. Comme partie intégral de cette adaptation, le projet HEARD cherche des propositions d'approche pour la collecte, la compilation, l'analyse, l'interprétation et l'emballage des données récentes pour aider la compréhension des tendances de données et indicateurs clés dans la prestation des services de soins obstétricaux d'urgence dans le contexte de la pandémie COVID-19 à Madagascar.

---

<sup>1</sup> National Statistics Institute (INSTAT) – « Institut national de statistique ». 2012 à 2013. Enquête nationale de suivi des Objectifs du millénaire pour le développement pour Madagascar.

[https://madagascar.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/OMD\\_Summary\\_0.pdf](https://madagascar.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/OMD_Summary_0.pdf)

<sup>2</sup> Maternal and Child Health Integrated Program - "Programme intégré de santé maternelle et infantile". 2011. Qualité des soins pour la prévention et le traitement des complications courantes chez la mère et le nouveau-né dans les établissements de santé à Madagascar.

<https://www.mchip.net/sites/default/files/Madagascar%20QoC%20report%20-%20Final.pdf>